

Il s'agit globalement « *d'améliorer l'accueil, l'information, l'accompagnement individualisé et le reclassement des personnes sans emploi ou salariés dans un parcours, en optimisant la complémentarité de l'offre de services des partenaires* ».

Cette fonction « d'accès et de retour à l'emploi » est pilotée par un « chef de file » : l'Agence Locale pour l'Emploi/ANPE.

□ **Accueil, information, orientation et conseils**

▪ **Création d'une plate forme multipartenariale de ressources et de conseils sur la vie professionnelle (Concept Cité des métiers)**

Sans se substituer aux différents organismes qui oeuvrent déjà dans le champ de l'accueil, de l'orientation et du suivi, la MDE de La Rochelle animera un réseau d'acteurs tout en facilitant l'accès à une offre de services permettant la construction de parcours personnalisés.

C'est pour apporter des réponses mieux adaptées à ce besoin de lisibilité dans un système intégré que nous mettrons en place un espace multipartenarial de ressources et de conseils sur la vie professionnelle, intitulé « Cité des métiers », pour tous les publics.

Cette fonction conçue à partir des besoins des utilisateurs mobilisera les principales ressources et offres des différentes institutions et seront aisément accessibles aux usagers. La fonction sera structurée autour de 4 pôles de conseils :

Pôle 1/ Construire son projet professionnel

Le public pourra découvrir les métiers et le monde du travail, se repérer dans un environnement professionnel en mutation, préciser ses intérêts et avancer dans la définition de ses choix, s'informer sur les prestations d'orientation, le bilan de compétences ou la validation des acquis de l'expérience...

Pôle 2/ Trouver une formation

Le public pourra avancer dans son projet de formation, s'informer sur les droits à la formation, les différents contrats, les rémunérations, repérer les divers moyens de formation, trouver la formation appropriée, chercher un organisme de formation ou connaître les aides financières mobilisables...

Pôle 3/ Aller vers l'emploi

Le public pourra consulter les offres d'emploi locales, nationales, internationales ou spécifiques sur le site de l'ANPE, se renseigner sur ses droits, s'informer sur les mesures pour l'emploi, organiser sa recherche d'emploi, réaliser, réactualiser ou modifier un CV, se faire aider pour la rédaction d'une lettre de motivation ou une candidature, prospecter les entreprises et connaître le marché local de l'emploi. Des évaluations de compétences par stage pratique en entreprise ou tests professionnels peuvent être également proposés.

Pôle 4/ Créer son entreprise ou son activité

Le public pourra identifier les différentes étapes de la création, obtenir les informations sur les différents organismes qui accompagnent la création d'entreprises, entreprendre les premières démarches commerciales, financières ou juridiques...

L'organisation et la scénographie de l'espace devront permettre facilement trois types d'utilisation en permanence : Accueillir et orienter, s'entretenir avec un conseiller sans rendez-vous, s'auto - documenter ainsi que rencontrer occasionnellement des professionnels lors de manifestations collectives.

Cet espace sera ouvert à tous les publics quels que soient l'âge, le statut, le niveau d'étude ou de qualification, l'appartenance à une catégorie professionnelle ou géographique. Il faudra que les horaires d'ouverture permettent cet éventail de fréquentation, pour s'adapter aux contraintes des demandeurs d'emploi, des lycéens, des étudiants comme des salariés.

Cette fonction mettra aussi à la disposition du public :

- Un centre de ressources documentaires avec des ressources en libre - accès et à consulter sur place (documentation papier/presse, papier/fonds d'ouvrages et ressources multimédia),
- Un atelier pour l'emploi qui permettra d'organiser sa recherche d'emploi dans tous les sens du terme,
- Des événements ponctuels comme des rencontres autour d'un métier ou d'un secteur d'activité, des rencontres-débats et des expositions sur les thèmes de la vie professionnelle,
- Des permanences d'organismes comme la Gendarmerie Nationale, le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, l'Armée de Terre, la Caisse d'Allocations Familiales, CIDF...

Tous les aspects de la vie professionnelle seront traités, et les partenaires présents s'efforceront de traiter la demande des usagers dans leur globalité en utilisant leur complémentarité.

Un large état des lieux a permis de déterminer quels seraient les partenaires susceptibles de s'impliquer dans ce projet à travers deux niveaux : partenaires de conseils et partenaires de ressources. Il a été décidé que dans chaque pôle, un organisme serait désigné comme « référent de pôle ». Ainsi, les 4 pôles auront des référents :

- Le pôle 1/ « Construire son projet professionnel » : le Centre d'Information et d'Orientation (CIO),
- Le pôle 2/ « Trouver une formation » : la Mission locale,
- Le pôle 3/ « Aller vers l'emploi » : l'Agence locale pour l'emploi,
- Le pôle 4/ « Créer son entreprise ou son activité » : le service Economique de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Le conseiller, spécialiste du champ sur lequel il interviendra, partagera avec les autres conseillers qui ne sont pas de la même institution, un noyau dur d'activités centrées autour de l'entretien, de l'aide à la recherche documentaire et de l'organisation d'actions collectives. Il incitera l'utilisateur à développer une démarche itérative et autonome allant du conseil aux ressources, aux rencontres avec les professionnels.

Chaque institution devra agir en interaction et dans le cadre d'une complémentarité, la densité et la richesse du partenariat constituant l'un des critères de qualité de la « Cité des métiers ».

L'organisation nécessitera obligatoirement des actions de formations au service de cette coopération, car les services offerts par les spécialistes aux compétences différentes, vont largement au-delà d'une simple addition de prestations existantes.

Des actions collectives (ateliers, manifestations...), en fonction des besoins repérés, pourront être mises en place, soit par les conseillers sous forme d'atelier par exemple, soit par des organismes (fédérations professionnelles, organismes de formation...).

Au sein de chaque pôle, « le référent » coordonnera, animera le réseau des partenaires et veillera à la qualité du service proposé aux usagers. Il devra aussi participer à la réunion mensuelle qui regroupera les « référents » des quatre pôles, afin d'harmoniser le fonctionnement global de l'outil « Cité des métiers ». Ces réunions se tiendront au minimum 6 fois par an.

- **Création de 4 plates-formes de proximité en ZUS**

4 Points emploi implantés en ZUS viennent d'être conventionnés avec la CdA pour repérer, accueillir, informer et orienter vers les dispositifs adaptés, les personnes habitants ces quartiers.

- **Développement de la VAE**

Le Point Conseil sur la VAE, déjà implanté sur le Pôle de Bel Air est désormais coordonné par la Région. Il s'agira de le développer, notamment en direction des salariés des TPE et des PME, mais aussi des demandeurs d'emploi. Les syndicats représentatifs des salariés ont émis le souhait de s'investir sur cette mission en relayant l'information auprès des salariés.

- **Création d'un service accompagné d'inscription à l'ASSEDIC**

Au sein de l'espace multipartenarial de ressources et de conseils sur la vie professionnelle (Cité des métiers), l'ASSEDIC implantera une borne Internet et un poste téléphonique, afin que les demandeurs d'emploi puissent se pré-inscrire, s'inscrire ou se réinscrire à distance.

Ce service permettra aussi aux demandeurs d'emploi d'actualiser leur demande d'emploi, de renseigner leur dossier, d'obtenir des attestations ou de signaler un changement de situation. Un accompagnement des personnes les plus en difficultés sera proposé par les conseillers.

- **Accompagnement et reclassement des personnes dans un parcours professionnel**

- **Coordination des parcours d'insertion par l'activité économique**

L'ALE implantée sur la Maison de l'Emploi pilote pour le bassin ce dispositif qui regroupe les partenaires de l'insertion par l'activité économique afin de proposer un parcours d'insertion cohérent pour les bénéficiaires.

- **Accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi**

Un effort particulier est proposé aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Les différentes structures (ALE/ANPE, PLIE/PARIE, Mission Locale et AFPA) concentreront leurs efforts afin d'assurer un meilleur suivi des personnes jusqu'à l'emploi durable.

- **Cellule de relation avec les entreprises**

L'ALE/ANPE coordonnera la prospection en entreprise proposée par les différentes structures : ANPE, Mission Locale, PLIE/PARIE, afin d'optimiser et d'augmenter le nombre d'offres recueillies.

- **Développement d'une plate-forme vocationnelle**

L'ANPE implantera au sein de la Maison de l'Emploi une plate-forme vocationnelle. Le bassin d'emploi connaît de manière récurrente des difficultés de recrutement dans certains secteurs en tension : le bâtiment, l'hôtellerie restauration, les services aux personnes, le nautisme par période, à très court terme les métiers de relations avec la clientèle. D'autre part la main d'œuvre disponible jeune et moins jeune est faiblement qualifiée. Ainsi par la méthode des habiletés utilisée par l'ANPE au sein de la plate-forme vocationnelle, il sera possible de détecter et d'orienter les publics vers ces métiers porteurs.

Les partenaires du groupe fonction 2 : Les 3 ALE/ANPE, Mission locale LR/Ré/Pays d'Aunis, AFPA, PLIE/PARIE, CIO, Cap Emploi, Chambre de Métiers, CCI, SIAE, les 4 plates-formes de proximité ZUS, CIDF, Point Relais Conseil VAE, ASSEDIC, Région, DETAS.